

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS JUIN 2024

Evolution entre l'activité sur les 12 derniers mois et les 12 mois précédents

Contentieux

- Augmentation de 8,5 % du nombre d'affaires nouvelles en contentieux au fond
- Augmentation de 74 % du nombre de conciliations avec un taux de réussite de 80 %
- Baisse des ordonnances de référé de 12 % avec un taux de 81 % d'ordonnances rendues dans un délai de 10 jours
- Hausse des ordonnances d'injonction de payer de 28 % avec un taux de 90 % d'ordonnances rendues dans un délai de 10 jours

Traitement des difficultés des entreprises

- Hausse de 9 % des ouvertures de mandats ad'hoc et conciliations
- Hausse de 23 % des ouvertures de procédures collectives. Les liquidations judiciaires connaissent la progression la plus importante : + 25 %

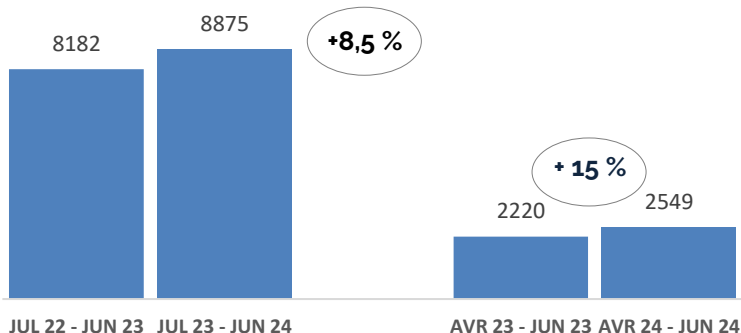
Contentieux au fond

Affaires nouvelles

Par rapport aux 12 mois précédents, le nombre d'affaires nouvelles introduites devant la juridiction est en augmentation de 8,5 %.

Au second trimestre 2024, le nombre de ce affaires est stable par au second trimestre 2023.

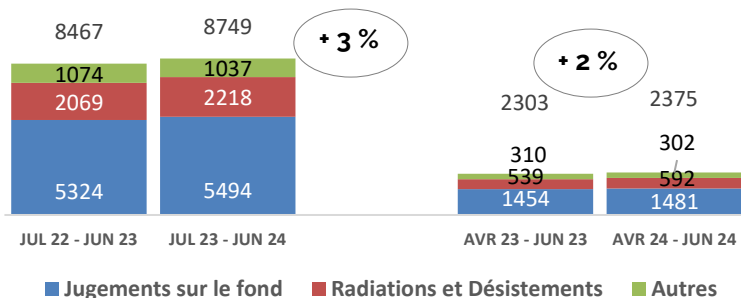
Affaires nouvelles de contentieux



Affaires clôturées

Le nombre d'affaires clôturées sur les 12 derniers mois est en légère augmentation (+ 3 %). Parmi ces affaires, le contentieux au fond représente 63 %, les radiations et désistements 24 % et les autres types de clôtures 13 %. Le nombre de clôtures au second trimestre 2024 est stable par rapport au second trimestre de l'année 2023.

Affaires clôturées



Résolutions amiables des litiges

Conciliations et médiations ouvertes

Les procédures ouvertes sur les 12 derniers mois augmentent de 74 % par rapport à la période précédente.

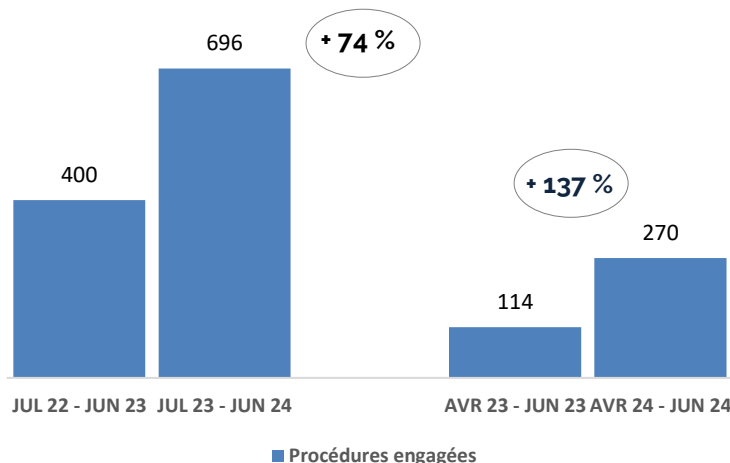
Les ouvertures de procédures sont en hausse de 137 % au second trimestre 2024 par rapport au second trimestre 2023.

Conciliations et médiations réussies

Le taux de réussite des procédures amiables augmente de 10 % sur les 12 derniers mois.

Ce même taux marque une hausse de 80 % entre le second trimestre 2024 et celui de 2023.

Conciliations et médiations



Ordonnances de Référé et sur Requêtes

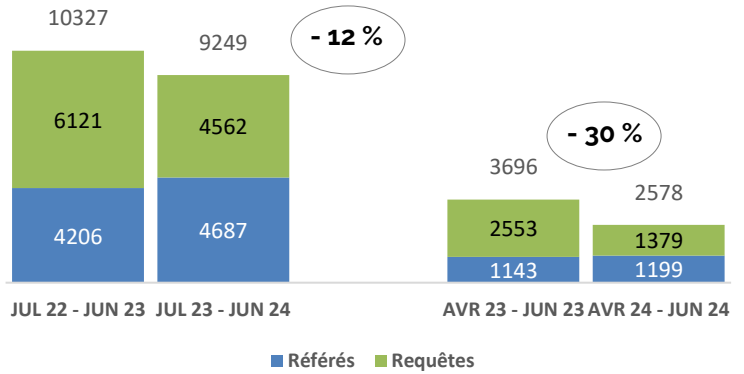
Ordonnances de référé rendues

Les ordonnances de référé rendues sur les 12 derniers mois sont en baisse de 12 % par rapport à la période précédente. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 269 millions €. Le montant moyen par affaire est de 57 400 €.

Délai de traitement

Sur les 12 derniers mois, 81 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats et 91 % des ordonnances sur requête étaient disponibles 2 jours après enregistrement de la demande.

Ordonnances de référé et sur requêtes



Injonctions de payer

Ordonnances rendues

Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer délivrées par le tribunal sur les 12 derniers mois augmente de 28 % par rapport aux 12 mois précédents.

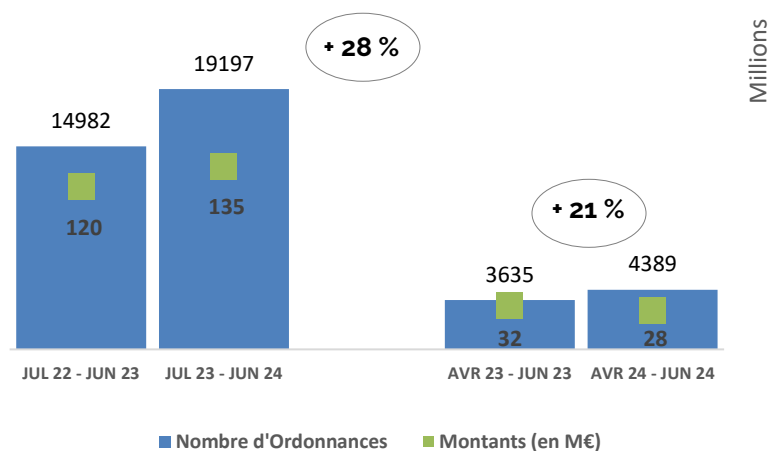
Les décisions ont porté sur un montant de 135 millions € soit une moyenne de 7 032 € par ordonnance contre respectivement 120 millions € et 8 010 € sur la période précédente.

Délais de traitement et taux d'opposition

Le taux d'ordonnances rendues dans les 10 jours ouvrés après leur dépôt est de 90 %.

Le taux d'opposition sur les 12 derniers mois s'élève à 4 %.

Ordonnances d'injonction de payer



Prévention des difficultés des entreprises

Détection des difficultés

Le nombre de dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ouverts sur les 12 derniers mois est en augmentation de 6 % par rapport à la période précédente.

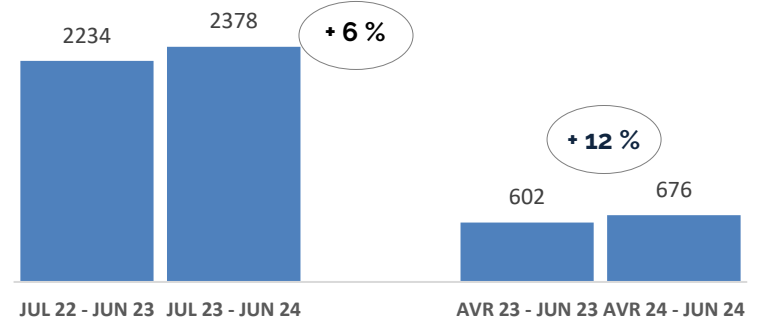
Sur le deuxième trimestre 2024, 676 affaires ont été ouvertes, contre 602 sur la même période en 2023, soit une augmentation de 12 %.

Traitement préventif

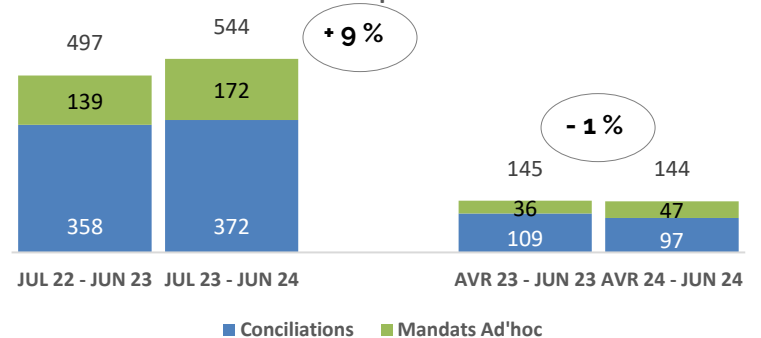
Les procédures de mandats ad hoc et conciliations ouvertes sur les 12 derniers mois, sont en hausse de 9,5 % par rapport à la période précédente. Les conciliations représentent 72 % de ces procédures.

Au cours du deuxième trimestre 2024, le nombre de procédures ouvertes a baissé de 1 % par rapport au deuxième trimestre 2023.

Nouveaux dossiers de prévention ouverts



Procédures préventives



Sauvegardes

Ouvertures

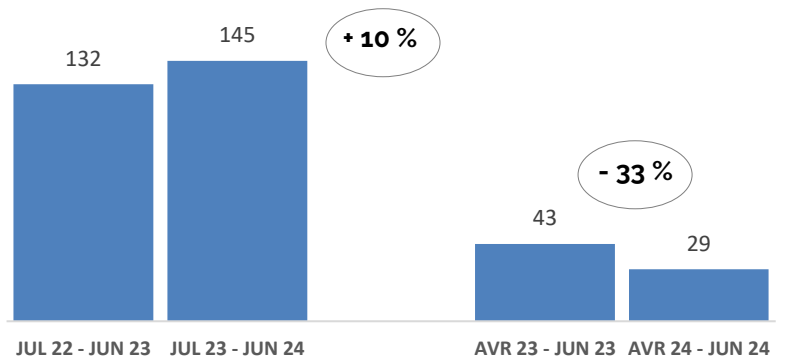
145 procédures de sauvegarde ont été ouvertes sur les 12 derniers mois, soit 10 % de plus que sur la période précédente.

Au cours du second trimestre 2024, 29 procédures ont été ouvertes, contre 43 sur la même période de 2023, soit une baisse de 33 %.

Délais de traitement

Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 88 % sur les 12 derniers mois.

Ouverture de procédures de sauvegarde



Redressements et liquidations judiciaires

Ouvertures

Le nombre d'ouvertures de redressements et de liquidations judiciaires sur les 12 derniers mois est en hausse respectivement de 12 et 25 % par rapport aux 12 mois précédents. Au second trimestre 2024 les ouvertures de redressements sont en baisse de 42 %, tandis que les liquidations sont en hausse de 20 %.

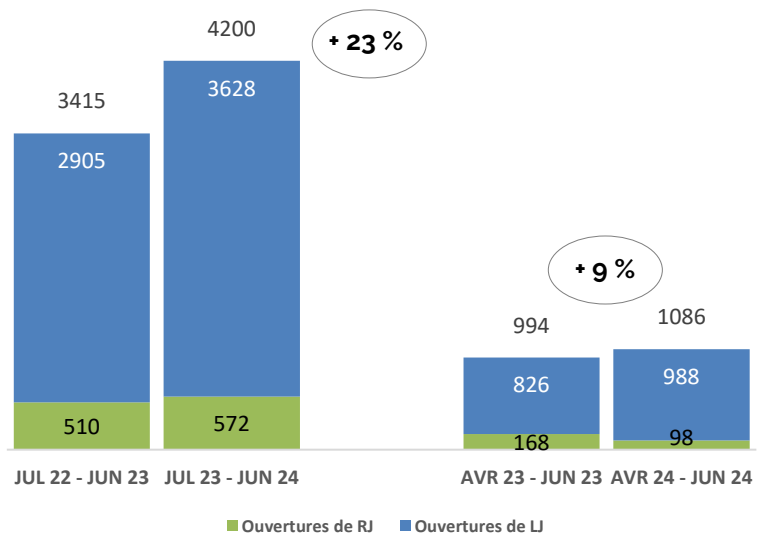
Emplois et passifs

Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures sur les 12 derniers mois est de 14 243 pour un passif global de 5 385 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 54 % pour les redressements et de 93 % pour les liquidations judiciaires sur les 12 derniers mois.

Redressements et liquidations judiciaires



Registre du Commerce et des Sociétés

Entreprises actives

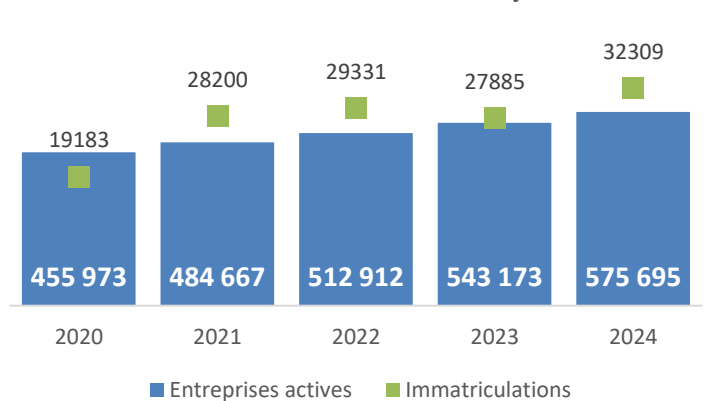
Au 31 mars 2024, le nombre d'entreprises actives (575 695) est en hausse de 6 % par rapport au 30 juin 2023 avec 32 500 entreprises supplémentaires.

Immatriculations d'entreprises

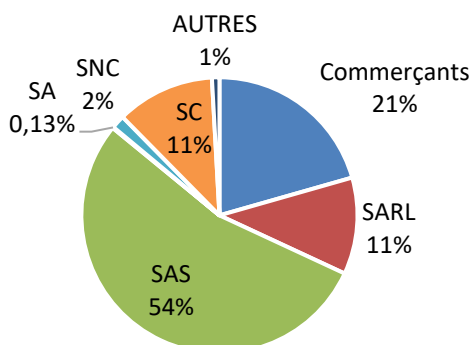
Au second trimestre 2024, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 32 309 nouvelles entreprises, soit une hausse de 16 %* par rapport au second trimestre 2023.

* augmentation liée aux difficultés du guichet unique en 2023

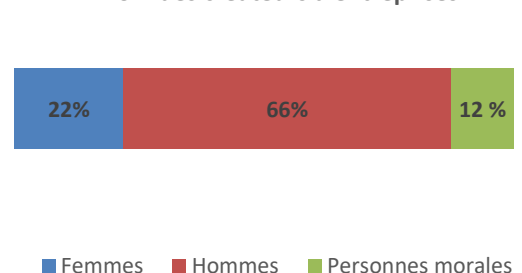
Immatriculations au RCS de Paris - 30 juin 2024



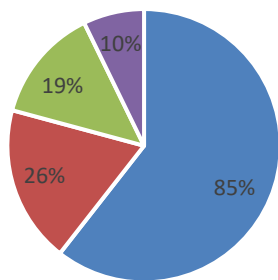
Statut juridique des entreprises immatriculées



Profil des créateurs d'entreprises

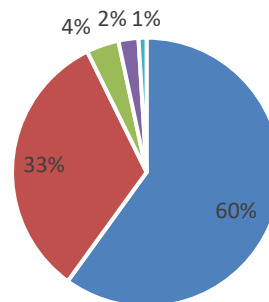


Répartition des entreprises immatriculées par montant de capital



■ < 7 500 ■ 7 500 - 37 000 ■ 37 000 - 50 000 ■ > 50 000

Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires



■ < 350 000 € ■ >= 350 000 et < 4 M €
■ >= 4 M € et < 10 M € ■ <= 10 M € et < 50 M €
■ >= 50 M €

Le tribunal de commerce de Paris est une juridiction au service des entreprises et des justiciables, quelle que soit leur qualité. Les 180 juges consulaires, anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants ou juristes pour la plupart, sont tous issus du monde économique.

Le tribunal de commerce assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges faisant intervenir des commerçants et les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés et celui des sûretés mobilières.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.